



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-389**

Séance publique du

23 septembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture	
Identifiant :	
Date de signature : 23/09/2016	
Date de réception : 23/09/16	
	
<small>FORME CERTIFICATIVE DU CARACTERE ELECTRONIQUE - ACTE AINSI - COMPTE RENDU APPROUVE - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGITIMITÉ</small>	

**OBJET : ÉLECTION D'UN ADJOINT DE QUARTIER SUITE AU DECES DE MADAME CHRISTINE BERNARD**

Le 23 septembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/09/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Danièle BRUNET à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Dominique AUGÉY.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

Les comptes rendus des deux séances précédentes ont été lus et approuvés



Direction Générale des Services  
Direction Secrétariat Général

Nomenclature : 5.1  
Election executif

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 SEPTEMBRE 2016

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : ÉLECTION D'UN ADJOINT DE QUARTIER SUITE AU DECES DE MADAME CHRISTINE BERNARD - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Suite au décès de notre collègue, Madame Christine BERNARD, élue adjointe de quartier et conformément à l'article L.270 du Code électoral, rédigé en ces termes : "le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit...", je vous informe que ce siège a été pourvu par Madame Arlette OLLIVIER en vertu de l'arrêté A.2016-1336 du 01 septembre 2016.

Par ailleurs, il convient, par voie de conséquence, d'élire un nouvel élu sur le poste d'adjoint de quartier devenu vacant afin de se conformer à la délibération n°DL.2014-2 du 04 avril 2014 par laquelle le conseil municipal a déterminé le nombre de postes d'adjoints et entériné l'élection des adjoints au Maire et des adjoints de quartiers.

**Informations relatives au mode de scrutin applicable :**

L'article L.2122-7-2 du CGCT précise que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal (article L.2122-10 du CGCT) et la proclamation des résultats du scrutin est rendue publique, par voie d'affiche, dans les vingt-quatre heures (article L.2122-12 du CGCT).

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Elles doivent être déposées au plus tard avant l'ouverture de chaque tour de scrutin.

Dans le cas présent, s'agissant d'un seul siège à pourvoir, les bulletins ne pourront donc comporter qu'un seul nom.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5 à L.2122-6, L.2122-7-2, L.2122-8 et L.2122-10 à L.2122-12.

Après que le Maire ait demandé à l'Assemblée le dépôt des listes, une seule liste a été déposée et s'est porté candidat : Eric CHEVALIER

Vu le procès verbal de scrutin :

Compte-tenu de ces informations, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le maintien du nombre de postes d'adjoints au Maire et d'adjoints de quartier du conseil Municipal d'Aix-en-Provence

- **DIRE** que l'adjoint de quartier nouvellement élu occupera la même place que l'adjoint décédé

- **APPROUVER** le résultat du scrutin :

Présents et représentés	: 55 (cinquante cinq)
Présents	: 51 (cinquante et un)
Non participation au vote	: 7 (sept) Edouard BALDO, Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Charlotte de BUSSCHERE, Hervé GUERRERA, Souad HAMMAL, Gaëlle LENFANT
Votants	: 48 (quarante huit)
Blancs et Nuls	: 1 (un)
Suffrages exprimés	: 47 (quarante sept)
Majorité absolue	: 24 (vingt quatre)

- **DIRE** que Monsieur Eric CHEVALIER, est élu adjoint de quartier et est immédiatement installé dans ses fonctions

Le tableau du Conseil Municipal est modifié comme suit :

DÉPARTEMENT  
Bouches du Rhône  
ARRONDISSEMENT

COMMUNE :  
AIX-EN-PROVENCE

Communes de 1 000  
habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal  
Cinquante Cinq (55)

## TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction <sup>1</sup>		NOM ET PRÉNOM qualité (M. ou Mme)	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffre)
Maire	Mme	JOISSAINS-MASINI Maryse			
Suffrages obtenus par la liste			15/08/1942	04/04/2014	26942
Premier adjoint	M.	BRAMOULLÉ Gérard	17/12/1944	04/04/2014	26942
Deuxième adjoint	Mme	AUGEY Dominique	08/01/1956	04/04/2014	26942
Troisième adjoint	M.	GALLESE Alexandre	08/12/1966	04/04/2014	26942
Quatrième adjoint	Mme	JOISSAINS Sophie	25/10/1969	04/04/2014	26942
Cinquième adjoint	M.	TAULAN Francis	15/09/1950	04/04/2014	26942
Sixième adjoint	Mme	DI CARO Sylvaine	19/07/1951	04/04/2014	26942
Septième adjoint	M.	SUSINI Jules	22/09/1943	04/04/2014	26942
Huitième adjoint	Mme	DEVESA Brigitte	03/03/1960	04/04/2014	26942
Neuvième adjoint	M.	PERRIN Jean-Marc	04/07/1959	04/04/2014	26942
Dixième adjoint	Mme	SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre	01/09/1940	04/04/2014	26942
Onzième adjoint	M.	ROLANDO Christian	11/10/1952	04/04/2014	26942
Douzième adjoint	Mme	BONTHOUX Odile	17/05/1957	04/04/2014	26942
Treizième adjoint	M.	CHAZEAU Maurice	03/12/1948	04/04/2014	26942
Quatorzième adjoint	Mme	MERGER Reine	14/03/1946	04/04/2014	26942
Quinzième adjoint	M.	PAOLI Stéphane	06/12/1981	04/04/2014	26942
Seizième adjoint	Mme	SILVESTRE Catherine	25/11/1938	04/04/2014	26942
Dix septième adjoint (quartier)	M.	BOUVET Jean-Pierre	29/06/1940	04/04/2014	26942
Dix huitième adjoint (quartier)	Mme	BRUNET Danièle	05/09/1965	04/04/2014	26942
Dix neuvième adjoint (quartier)	M.	BENKACI Moussa	01/04/1967	04/04/2014	26942
Vingtième adjoint (quartier)	M.	CHEVALIER Eric	31/07/1961	23/09/2016	26942
Vingt et unième adjoint (quartier)	M.	DONATINI Gilles	28/01/1970	04/04/2014	26942
Conseiller Municipal	Mme	BENON Charlotte	15/07/1938	04/04/2014	26942
Conseiller Municipal	Mme	SANTAMARIA Danièle	11/04/1945	04/04/2014	26942
Conseiller Municipal	Mme	PIERRON Liliane	18/08/1945	04/04/2014	26942
Conseiller Municipal	M.	DELOCHE Gérard	26/01/1947	04/04/2014	26942
Conseiller Municipal	Mme	TERME Françoise	13/02/1948	04/04/2014	26942
Conseiller Municipal	M.	BOUDON Jacques	01/05/1948	04/04/2014	26942

<sup>1</sup> Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.





**DL.2016-389 - ÉLECTION D'UN ADJOINT DE QUARTIER SUITE AU DECES DE MADAME  
CHRISTINE BERNARD -**

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité des  
suffrages exprimés  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**L'adjoint délégué  
Reine MERGER**



**Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/09/2016  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**BORDEREAU D'ENVOI**  
**(AR à envoyer à : ARsousprefecture@mairie-aixenprovence.fr)**  
**Commune d' Aix en Provence**  
**à**  
**M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence**

**DIRECTION / SERVICE : Service des Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 septembre 2016**

<b>DL.2016-389</b>	<b>ÉLECTION D'UN ADJOINT DE QUARTIER SUITE AU DECES DE MADAME CHRISTINE BERNARD</b>
	<b>Procès verbal élection d'un seul adjoint + Tableau du conseil municipal + enveloppe 1 bulletin nul</b>

**SOUS-PREFECTURE**  
**AIX EN PROVENCE**  
**23 SEP. 2016**  
**COURRIER ARRIVE**